

Le 12 octobre 2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MERCREDI LE 12 OCTOBRE 2022 À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.**

**Présences :**

<b>Sylvie Beaumont, mairesse</b> Ville d'Alma	<b>Émile Hudon, maire</b> Municipalité de Saint-Gédéon
<b>Marie-Josée Larouche, mairesse</b> Municipalité de Labrecque	<b>Louis Ouellet, maire et préfet</b> Municipalité de L'Ascension de N.S.
<b>Lucien Boily, conseiller</b> Municipalité de Lamarche	<b>Marc Richard, maire</b> Municipalité d'Hébertville
<b>Mario Desbiens, maire</b> Municipalité de Sainte-Monique	<b>Frédéric Tremblay, conseiller</b> Ville d'Alma
<b>Alain Fortin, conseiller</b> Ville d'Alma	<b>Louis Leclerc, conseiller</b> Ville d'Alma
<b>André Fortin, maire</b> Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	<b>Jean Tremblay, conseiller</b> Municipalité de L'Ascension de N.S.
<b>Laval Fortin, maire</b> Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	<b>Véronique Fortin, conseillère</b> Ville d'Alma
<b>Michel Claveau, maire</b> Municipalité d'Hébertville-Station	<b>Claude Delisle, maire</b> Ville de Desbiens
<b>Gilbert Doucet, conseiller</b> Ville de Desbiens	<b>Johanne Lavoie, mairesse</b> Municipalité de Saint-Nazaire

**Absences :**

<b>Michel Bergeron, maire</b> Municipalité de Lamarche	<b>Marc Laliberté, maire</b> Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
<b>François Claveau, maire</b> Municipalité de Saint-Bruno	

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général et greffier-trésorier, Cynthia Tardif, directrice générale adjointe et Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement.

**MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Louis Ouellet, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Résolution 11172-10-2022

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Claveau, appuyé de monsieur Alain Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022
5. Correspondance
  - 5.1 Lettre du ministère des Transports du Québec – Plan d'intervention

6. Rapport mensuel du service d'aménagement
  - 6.1 CPTAQ dossier 437007 - Demande Hydro-Québec
7. Adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et autorisation de son dépôt au MELCC
8. Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la RMR
9. Équipe Alma-Lac-Saint-Jean – Contribution financière 2022
10. Dépôt du rapport d'audit de conformité – Transmission rapport financier
11. Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale - Convention
12. Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Aide financière
13. Avis de renouvellement de l'Entente avec la CIDAL
14. Élections provinciales – Félicitations aux nouveaux élus
15. TPI – Contrat travaux sylvicoles – TBE Saint-Nazaire (au besoin)
16. Approbation de la liste des déboursés du mois de septembre 2022
17. Rapport des comités
18. Affaires nouvelles
  - 18.1 \_\_\_\_\_
  - 18.2 \_\_\_\_\_
  - 18.3 \_\_\_\_\_
19. Période de questions pour les citoyens
20. Levée de la séance ordinaire

Résolution 11173-10-2022

**EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé de Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022.

Résolution 11174-10-2022

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Marc Richard, appuyé de monsieur Louis Leclerc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022.

Résolution 11175-10-2022

**CPTAQ DEMANDE D'AVIS DE LA MRC : DOSSIER 437007 HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la CPTAQ demande l'avis de la MRC pour la mise en place de cinq poteaux par Hydro-Québec, afin de desservir un secteur du rang Saint-Michel, à Alma ;

ATTENDU QUE le projet vise les lots 3 346 958 et 3 127 653;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

ATTENDU QUE ce projet permettra de desservir un secteur de villégiature reconnu au schéma d'aménagement révisé et au règlement de zonage de la Ville d'Alma ;

ATTENDU QUE la superficie visée est de seulement 0,2 hectare ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Lucien Boily, appuyé de madame Sylvie Beaumont ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est donne un avis favorable pour le dossier 437007 visant la mise en place de cinq poteaux par Hydro-Québec sur les lots 3 346 958 et 3 127 653, situés dans le rang Saint-Michel.

Résolution 11176-10-2022

**ADOPTION DU PROJET DE PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC ET AUTORISATION DE DÉPÔT AU MELCC**

ATTENDU QUE la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) sanctionnée le 16 juin 2017, modernise l'encadrement juridique applicable à la conservation des milieux humides et hydriques, notamment les mesures prévues pour assurer leur conservation;

ATTENDU QUE la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* est venue modifier 4 lois, dont la Loi sur l'eau, laquelle inclut un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la LCMHH, les MRC se sont vu attribuer la responsabilité de produire ce plan régional des milieux humides et hydriques sur leur territoire;

ATTENDU QUE ce nouvel outil de planification favorisera l'aménagement durable et structurant du territoire et permettra aux différents acteurs concernés de prendre des décisions éclairées en matière de conservation des milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE le PRMHH de la MRC doit respecter 3 principes (art. 15.4 de la LCMHH) pour être approuvé par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques:

1. Favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques;
2. Assurer une gestion cohérente par bassin versant;
3. Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques.

ATTENDU QUE le PRMHH de la MRC est un document de planification qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification territoriale en vue de favoriser un aménagement durable et structurant du territoire;

ATTENDU QUE les travaux ont permis de déterminer 4 orientations pour répondre aux enjeux environnementaux et aux enjeux d'aménagement propres au territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en matière de conservation des milieux humides et hydriques :

- Maintenir la superficie de milieux humides à 20 % du territoire;
- Assurer une gouvernance responsable et cohérente eu égard aux défis à relever en aménagement du territoire;

- Assurer un aménagement durable du territoire et des milieux urbains afin de pérenniser le développement culturel, économique, environnemental et social du territoire de la MRC;
- Rendre les communautés résilientes aux impacts actuels et futurs des changements climatiques.

ATTENDU QUE le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques a fait l'objet d'un vaste exercice de concertation avec les partenaires et acteurs du territoire de même qu'auprès des municipalités de la MRC et que le comité directeur formé pour sa réalisation en recommande l'adoption au conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

POUR CES MOTIFS : il est proposé par monsieur Frédéric Tremblay, appuyé de monsieur Claude Delisle;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adopte le projet de PRMH et le dépose au ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation;

QU'une fois cette étape franchie et les modifications au plan apportées, s'il y a lieu, la version finale du document pourra officiellement être adoptée et mise en vigueur.

Résolution 11177-10-2022

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN**

ATTENDU QUE les trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean ont formé une Régie intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE cette dernière a soumis pour approbation à l'attention des trois (3) MRC, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU QUE le budget se chiffre à 34 604 749 \$ et que la contribution financière demandée à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'élève à 7 001 560 \$;

ATTENDU les dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par madame Véronique Fortin, appuyé de monsieur Lucien Boily ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est approuve les prévisions budgétaires 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Résolution 11178-10-2022

**ÉQUIPE ALMA-LAC-SAINT-JEAN – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2022**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est partenaire d'Équipe Alma-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la volonté des membres de la MRC d'attirer sur notre territoire de nouveaux arrivants de même que de véhiculer une image attractive;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit annuellement des disponibilités budgétaires afin de favoriser des initiatives de développement qui permettront l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires ont convenu d'investir un montant afin d'assurer les opérations et les projets d'Équipe Alma-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été prévu à cet effet dans le budget 2022;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Marc Richard, appuyé de monsieur Émile Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est verse un montant de 22 500 \$, au Carrefour Jeunesse Emploi Lac-Saint-Jean-Est, représentant sa contribution financière 2022 de la MRC aux opérations d'Équipe Alma-Lac-Saint-Jean;

QUE la MRC verse également un montant de 30 000 \$ pour soutenir la mise en œuvre des projets afin d'atteindre les objectifs des nouveaux arrivants sur le territoire de la MRC;

QUE ces contributions soient financées par le Fonds Régions et Ruralité (FRR), Volet 2.

Résolution 11179-10-2022

**DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC PORTANT LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

CONSIDÉRANT QU'au début de l'année 2022, la Commission municipale du Québec a réalisé un audit auprès de la plupart des organismes municipaux du Québec portant sur la transmission des rapports financiers;

CONSIDÉRANT QUE ladite Commission a transmis le rapport des résultats de cet audit auprès des organismes visés en mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est était visée par cet audit;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport doit être déposé au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la MRC ont pris connaissance des résultats de cet audit;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Johanne Lavoie, appuyé de monsieur Jean Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est prend acte et accepte pour dépôt le document mentionné dans le préambule de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à faire le suivi de ce dépôt auprès de la Commission municipale du Québec.

Résolution 11180-10-2022

**PLAN D'INTERVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

CONDIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), a comme objectif d'assister les MRC dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a confirmé l'octroi d'une aide financière de 391 813 \$, à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour lui permettre de se doter d'un Plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec propose de signer entre les parties une convention d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière proposée a été analysée et est conforme à la demande déposée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé de monsieur Louis Leclerc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte les termes de la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports du Québec pour l'octroi d'une somme de 391 813 \$, dans le cadre du volet « Plan d'intervention » du Programme d'aide à la voirie locale;

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés pour et au nom de la MRC à signer la convention d'aide financière.

Résolution 11181-10-2022

**CAMP MUSICAL DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Camp musical de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a déposé une demande d'aide financière de 20 000 \$ pour 2022 et 19 350 \$ pour 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière est reliée à la réalisation de deux projets spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le Camp musical de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix joue un rôle très important pour la formation et la diffusion culturelle dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière sollicitée est importante et que le conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est souhaite tout de même soutenir financièrement cette organisation;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif recommande au conseil de la MRC de souhaite soutenir financièrement cette organisation pour une plus longue période soit quatre ans à raison de 10 000 \$ par année;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Marc Richard, appuyé de monsieur Laval Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à verser une aide financière de 10 000 \$, pendant quatre ans au Camp musical de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à compter de l'année 2022;

QU'un protocole d'entente prévoyant les modalités du versement de l'aide financière intervienne entre les parties.

Résolution 11182-10-2022

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST ET LA CORPORATION D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT ALMA LAC-SAINT-JEAN-EST**

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2016, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté la résolution 9508-11-2016 ayant pour objet la conclusion d'une Entente avec la Corporation d'innovation et de développement Alma Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL) et ainsi créer une nouvelle organisation de développement économique sur le territoire de la MRC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se renouvelle annuellement par le biais d'un avis écrit transmis par le conseil de la MRC à ladite organisation;

CONSIDÉRANT QUE ville d'Alma a également conclu une entente avec la CIDAL;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé de monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est procède au renouvellement pour l'année 2023 de l'Entente avec la Corporation d'innovation et de développement Alma Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL).

Résolution 11183-10-2022

**ÉLECTIONS PROVINCIALES – MOTION DE FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX ÉLUS**

Une motion de félicitations est proposée par monsieur Michel Claveau appuyée de madame Véronique Fortin à l'endroit des nouveaux élus provinciaux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean suite au scrutin du 3 octobre 2022;

Madame Andrée Laforest, députée de Chicoutimi  
Madame Nancy Guillemette, députée de Roberval  
Monsieur Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean  
Monsieur François Tremblay, député de Dubuc  
Monsieur Yannick Gagnon, député de Jonquière

Résolution 11184-10-2022

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Marie-Josée Larouche, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'accepter la liste des déboursés du mois de septembre 2022 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal.

SEPTEMBRE 2022	
Compte courant MRC	1 159 376.86 \$
Compte TPI	53 154.95 \$
Compte Parc des Iles	3 486.62 \$
Compte baux de villégiature	30 031.69 \$

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des déboursés qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Sabin Larouche, directeur général et greffier-trésorier

Résolution 11185-10-2022

**MOTION DE PROMPT RÉTABLISSEMENT – MONSIEUR MICHEL BERGERON**

Une motion de prompt rétablissement est proposée par monsieur André Fortin, appuyée de monsieur Émile Hudon à l'endroit de monsieur Michel Bergeron, pour un retour en pleine forme suite à une opération subie dernièrement.

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

Résolution 11186-10-2022

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par madame Véronique Fortin, appuyé de madame Marie-Josée Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE lever la présente séance ordinaire à 19h50.

\_\_\_\_\_  
Louis Ouellet, préfet

\_\_\_\_\_  
Sabin Larouche, directeur général et  
greffier-trésorier